

Tableau des garanties

La présentation de la facture d'achat du vélo est indispensable pour valider les garanties.

Eléments	Conditions	Durée
Cadre	Hors chocs	5 ans
Moteur	Selon précautions d'utilisation*	2 ans
Ecran	Hors chocs	2 ans
Contrôleur	Selon précautions d'utilisation*	2 ans
Tige de Selle	Hors chocs	5 ans
Capteur de pédalage	Hors chocs	2 ans
Fourche	Hors chocs	2 ans
Batterie	Selon précautions d'utilisation*	2 ans
Panne électrique	Selon précautions d'utilisation*	2 ans

Sont exclus de la garantie :

- Une utilisation non conforme de votre VAE , ou non-respect des instructions d'utilisation et précautions d'emploi.
- Des éléments extérieurs ou un mauvais traitement infligé au matériel : chute, choc, accident, vandalisme.
- Une réparation, une intervention, ou une modification d'un composant électrique effectuée par des personnes ou des entités non agréées par la marque.
- Une diminution de capacité inférieure à 40%.
- Toute marque d'oxydation ou d'humidité trouvée à l'intérieur des composants électriques provoquant leur dysfonctionnement annule toute garantie.
- Tout remplacement de clés en raison de la perte des clés ou de dommages causés aux clés ou à la serrure ne sera pas couvert par la garantie.
- Toute crevaison ou détérioration des rayons des roues causée par un élément extérieur n'est pas couverte par la garantie.
- Réparations à effectuer sur un vélo qui n'a pas été entretenu par un professionnel du vélo depuis plus d'un an
- Velair se réserve le droit de refuser la garantie si le vélo a été exploité comme moyen de transport pour des activités professionnelles ou tout autre type d'utilisation inappropriée.

Tous les réglages de freins, de dérailleurs, les serrages de vis et la catégorie "réparations / réglages léger(e)s" ne sont garantis que le 1er mois suivant la date d'achat. Au-delà d'un mois après la date d'achat, ces réglages sont facturés.